



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D7 - Actions collectives de prévention du service Cap seniors et solidarité – Convention relative à la subvention accordée dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – Programme 2017

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 7 - ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION DU SERVICE CAP SENIORS ET SOLIDARITÉ - CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - PROGRAMME 2017

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

La conférence des financeurs est l'un des dispositifs importants institués par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 : « Dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires.

Le rôle de la conférence est d'assurer « un effet de levier sur les financements que les membres de la conférence des financeurs consacrent à la prévention de la perte d'autonomie. »

Aussi, le service municipal Cap Séniors et Solidarité a été identifié comme un acteur compétent pour répondre à un des axes prioritaires de cette loi à savoir prévenir l'isolement et favoriser le bien vieillir à domicile.

Trois actions ont été inscrites au programme 2017 de cette conférence afin de bénéficier d'un financement dans le but de réaliser les actions en 2018.

- Un ciné-débat avec pour objectif lors de ce temps fort, de proposer une sortie aux séniors avec la projection d'un film divertissant, suivi d'un débat animé par un médecin gériatre qui abordera sous l'angle de la prévention le sujet du « bien vieillir ».
- L'organisation de rencontres intergénérationnelles en partenariat avec le lycée Audouin-Dubreuil, le club le Soleil des Ans et l'EHPAD des Collines avec pour objectif de permettre le contact entre différentes générations à travers des projets et des activités en commun.
- Le développement d'un projet de convivialité qui a pour objectif essentiel de lutter contre l'isolement par l'intermédiaire de différents moyens (appels et/ou visites de convivialité et rencontres collectives), de nature à recréer et renforcer le lien social, redonner aux personnes seules le plaisir de discuter et de partager, apporter écoute et soutien moral et assurer une veille auprès des personnes. Ce dispositif fonctionnera grâce à la participation de bénévoles encadrés et formés. Un service civique viendra également en renfort sur cette action.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

La conférence des financeurs souhaite apporter par convention, son concours pour un montant de 4 291 € en soutien aux actions.

Le détail par action est le suivant :

- 1 100 € pour le ciné-débat
- 800 € pour le point rencontre intergénérationnel
- 2 391 € pour le dispositif de convivialité

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Département a versé le montant sur l'exercice 2017 et les crédits nécessaires à la réalisation des actions seront inscrits en dépenses sur le budget primitif 2018.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29).**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D7-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.